COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 12 juillet 2016

L'an 2016, le 12 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

<u>Présents</u>: Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames: BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, KOWAL Sophie, MM. CHAPUT Daniel, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT-JOST Alexandre

<u>Absents</u>: MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Emmanuel RENAULT – Mme Laure COQUART pouvoir Fabien SANSOIT

Approbation du procès- verbal

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal

POINT SUR LES TRAVAUX

La commission des travaux s'est réunie le 18 juin 2016. Elle s'est rendue dans les divers endroits de la commune qui ont subi des dégâts importants suite aux intempéries.

Des travaux doivent impérativement être menés au Moulin de Certaines et à Vellerot avant l'automne. Des devis sont demandés.

FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT 2016 – APPEL DE FONDS

Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental de la Nièvre qui sollicite une contribution financière pour abondé le fond de solidarité logement. Cette mesure concerne tous les habitants de la Nièvre qui rencontre des difficultés pour se loger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au Fond de Solidarité Logement une subvention de 100€.

AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

- Projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'électricité et d'Equipement

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet de la Nièvre par lequel il expose que l'article 40 de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit la dissolution des syndicats de communes prévus au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

L'arrêté préfectoral n° 2016-P-868 du 6 juin portant projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement de Corbigny est soumis pour avis au Conseils Municipaux membres dudit syndicat.

Le Conseil municipal, après entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

APPROUVE à l'unanimité l'arrêté préfectoral du 06 juin 2016 portant projet de dissolution du syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement de Corbigny à compter du 1^{er} janvier 2017.

ACCEPTE à l'unanimité le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif figurant au dernier compte administratif du syndicat dissous au Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN).

- Projet de Périmètre

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet de la Nièvre par lequel il est exposé que la Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit la définition de la fusion et le périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale par le représentant de l'Etat.

L'arrêté préfectoral n° 2016-P- 841 du 6 juin portant projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes de la Fleur du Nivernais du Val du Beuvron, du Pays Corbigeois et le rattachement des communes de Montreuillon et de Pougues –Lormes est soumis pour avis aux Conseils Municipaux membres dudit syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes de la Fleur du Nivernais, du val du Beuvron, du Pays Corbigeois et le rattachement des communes de Montreuillon et Pouques-Lormes, tel qu'arrêté par le préfet de la Nièvre le 03 juin 2016.

EMET par ailleurs un avis favorable aux éventuelles demandes de communes extérieures limitrophes venant élargir le périmètre du nouvel EPCI.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- La Préfecture de la Nièvre demande la nomination d'un délégué suppléant pour la révision des listes Électorales. Le Conseil Municipal délègue cette nomination à M. le Maire.
- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre une délibération pour la délégation de signature de certains documents d'Etat Civil à la secrétaire de Mairie.
- La réparation du tracteur-tondeuse de la commune s'élève à 3 321.00€ TTC. L'assurance prendra en charge une partie de la dépense.
- Le Conseil Départemental de la Nièvre a attribué la Dotation Cantonale d'Equipement à l'ensemble des communes du canton. 9 324.00€ seront alloués à la commune de Cervon. Ces crédits devront être prioritairement destinés à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Une dérogation devra être demandée pour effectuer ces travaux avant la notification de ceux-ci. Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre la décision modificative qui permettra d'inscrire cette subvention au budget.
- AJ3M a réalisé le contrôle de l'aire de jeux de la commune. L'entretien des revêtements plastiques devront être envisagés. Un devis de 360.00€ TTC nous a ététransmis le 27 juin 2016 pour traiter le revêtement de la table de ping-pong à l'antimousse. Le Conseil Municipal souhaite demander plusieurs devis avant de prendre sa décision.
- La Commission de Sécurité est intervenue pour donner son avis concernant l'église et la salle des fêtes.
 - Eglise : Des travaux ont été effectués pour déplacer le bouton d'alarme et l'extincteur ce qui permet la levée de l'avis défavorable.
 - Salle des fêtes : des travaux d'entretien et de révision doivent être effectués (contrôle du bloc d'éclairage sécurité, révision des poignées de portes anti-panique etc....). Le Conseil Municipal

décide de faire passer un organisme de contrôle indépendant pour vérifier les installations et équipements de la salle des fêtes avant d'effectuer les travaux.

- Pont de Lantilly : Une réunion avec les services de Monsieur l'architecte des bâtiments de France a eu lieu. Il demande que le marché soit passé avec des garde-corps de type « croix de Saint André » l'appel d'offres a été lancé et l'ouverture des plis est envisagée autour du 1er août.
- Regroupement des communautés de communes commission voirie : La commission voirie qui réfléchit à la mise en œuvre de la compétence voirie sur l'ensemble de la future grande collectivité propose de prendre en compte, dans un premier temps, entre 20 et 40% du linéaire total des routes de chaque commune. Les conseils Municipaux devront donc déterminer les voies qui pourront être classé d'intérêt communautaire. Le classement de ces routes devra être communiqué à la CCPC avant le 10 août 2016. La commission des trayaux se réunira le 2 août 2016 à 18H30 afin de définir ce classement.
- Commission des affaires scolaires : Des travaux d'entretien seront à réaliser pendant les vacances scolaires (tableau à repeindre, boite aux lettres...). La porte de l'école maternelle sera changée. L'effectif des élèves de l'école maternelle et primaire est de 43 pour l'année 2016/2017.
- Commission Communication : le bulletin de juillet 2016 est en cours de distribution. Le Site de la Mairie évoluera pendant l'été.
- Commission Solidarité : La marche est annulée cette année ; des parcours seront étudiés pour l'année prochaine. Le char du comice du 6 et 7 août est en cours de réalisation.
- Le 14 juillet est organisé par la Mairie et le C.O.F E P : 21H30 : accueil des nouveaux habitants et verre de l'amitié suivi de la retraite aux flambeaux et d'un bal gratuit animé par Serge DAVID.
- Mme Christine BEHAGHEL demande s'il serait possible, comme dans certains villages, d'installer une grille pour que les portes de l'église restent ouvertes ce qui permettrait de l'aérer et de l'assainir.

 M. le Maire se renseignera auprès de l'EDF qui accompagne certains projets pour ce genre de prestations.

Elle demande également la possibilité d'avoir dans chaque hameau une poubelle collective. La proposition sera transmise au syndicat mixte.

- Mme Françoise MATHIEU demande si la Commune de Cervon sera dotée de sacs de poubelle jaunes comme la ville de Corbigny. M. le Maire indique que suite à la fusion des Communautés de Communes les modalités de ramassage sont en discussions.
- M. Jean-Luc LANDRY demande ou en est la vente des copeaux de bois. M. le Maire précise que la Commune de Cervon a vendu l'an dernier 160m3 de copeaux à 25.00€ TTC le mètre cube. Rien n'est prévu pour le renouvellement de cette opération, le SIEEEN n'étant plus acheteur.
 - M. LANDRY pense qu'il serait souhaitable, afin d'éviter les inondations, de nettoyer le rivière du Moulin de Certaines avant d'entreprendre des travaux. M. le Maire indique que depuis le 1er janvier 2016 le nettoyage des rivières est géré par le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) qui dépend du Parc Régional du Morvan.

Prochain Conseil Municipal le 6 septembre 2016 à 20H.

La séance est levée à 23H00.